



ARRETE TEMPORAIRE INTERDISANT LA CHASSE

N°2025-022

Le Maire de la Commune de Tours-en-Savoie,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la demande de l'association Terre de Running, représentée par Gaétan BOURGOIS,

Considérant que le déroulement du Trail du Fort du Mont et le Skytrail d'Albertville le dimanche 14 septembre 2025 entraîne la présence de compétiteurs et de spectateurs sur les chemins et pistes de la commune,

Considérant qu'il est indispensable de veiller à la sécurité des personnes sur un territoire chassable et un jour de chasse.

ARRETE

Article 1^{er} : La pratique de la chasse sera interdite le dimanche 14 septembre 2025 100 mètres en-dessous et jusqu'à la limite communale à l'amont du parcours de la course (voir plan en annexe).

Article 2 : Monsieur le Maire de la commune de Tours-en-Savoie, le Commandant du groupement de la Gendarmerie de la SAVOIE, Monsieur le président de l'ACCA de Tours-en-Savoie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publiée et affichée conformément à la réglementation en vigueur.

Fait à Tours en Savoie, 2 septembre 2025

Le Maire, Yann MANDRET

Diffusion :

- Gendarmerie
- ACCA de Tours en Savoie
- Terre de running

